

MARCHANDISES SOUMISES

Toutes les marchandises dont la valeur FOB est égale ou supérieure à 2.000.000.XAF (Francs CFA), sauf celles exemptées, sont soumises à l'inspection avant expédition.

PRODUITS EXEMPTÉS

- Les marchandises dont la valeur FOB est inférieure à deux millions (2.000.000) FCFA ;
- Les importations admises en franchise de droits et taxes en vertu de l'Acte n°13/65 – UDEAC fixant les conditions d'application de l'Article 241 du Code des Douanes ;
- L'or et les pierres précieuses ;
- Les objets d'art ;
- Les explosifs et les articles pyrotechniques ;
- Les armes et munitions ;
- Les animaux vivants ;
- Les oeufs frais ;
- Les légumes et fruits ;
- Les biens de consommation périssables non congelés et non surgelés (viande, poisson, légumes et fruits) ;
- Les vieux métaux ;
- Le pétrole brut et les produits raffinés ;
- Les paquets poste non commerciaux ;
- Les échantillons commerciaux.
- Les dons des gouvernements étrangers ou d'organisations internationales à des fondations, des organismes caritatifs et des organisations humanitaires reconnues ;
- Les aides de Gouvernements étrangers, d'organisations étrangères ou de personnes privées en cas de catastrophe ;
- Les cadeaux personnels adressés par les résidents étrangers à leurs parents en République Tchad, pour leur usage personnel ;
- Les importations effectuées par les administrations pour leur propre compte ;
- Les fournitures et cadeaux importés par les missions diplomatiques et consulaires et organismes, par les Organismes des Nations Unies, par d'autres organisations internationales exemptées de douanes pour leurs propres besoins ;

CENTRES DE RELATIONS AVEC LES EXPORTATEURS

Centre Régional Amériques Houston (USA)

Tel. (1) 281 986 13 00

Fax (1) 281966 13 57

governmentservices.usa@bureauveritas.com

Centre Régional Europe Paris/Courbevoie (France)

Tel. (33) (0)1 47 14 62 00

Fax (33) (0)1 47 14 62 01

gsit.france@bureauveritas.com

Centre Régional Moyen-Orient & Afrique Dubai (EAU)

Tel. (971) (4) 345 28 22

Fax (971) (4) 345 11 47

cdg.contract@ae.bureauveritas.com

Centre Régional Asie Shanghai (Chine)

Tel. (86) (21) 2319 0452

Fax (86) (21) 5831 8396

sha.fd@cn.bureauveritas.com



BUREAU
VERITAS

Move Forward with Confidence

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact :

BIVAC TCHAD - Quartier Aéroport n° 04, Avenue Joseph
Yodoyman - BP 1635 - N'Djamena - République du Tchad
Tel. (235) 22.52.36.57 - Fax (235) 22.52.23.34
e-mail : contact.tcd@bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/gsit - verigates.bureauveritas.com

07/2016



Government Services & International Trade (GSIT)

Programme de Vérification des Importations au TCHAD

Guide aux Importateurs et Exportateurs

Le Gouvernement du Tchad a mandaté en 2004, la société Bureau Veritas BIVAC pour la mise en place d'un Programme de Vérification des Importations avant embarquement, afin de soutenir et accompagner les efforts du Gouvernement pour un développement économique du pays.

Depuis sa création, BIVAC International intervient comme prestataire de services dans les *Programmes de Vérification des Importations* sur les cinq continents. Filiale du Groupe Bureau Veritas, BIVAC International est un des leaders mondiaux du contrôle et de l'inspection.

Par le biais de ses interventions, BIVAC International contribue à faciliter le commerce international et à protéger le développement des pays qui utilisent ses services.

En réalisant l'inspection des marchandises avant embarquement, pour les douanes, BIVAC offre à ses clients le niveau d'assurance correspondant à leurs attentes.

Bureau Veritas, créée en 1828, est l'une des sociétés françaises les plus représentées à l'international. Son réseau mondial représente plus de 1 400 bureaux et laboratoires et 66 000 collaborateurs dans 140 pays.

BIVAC International, filiale de Bureau Veritas, est la division spécialisée dans la facilitation du commerce international, l'évaluation douanière et l'inspection des marchandises. (Government Services & International Trade Division).



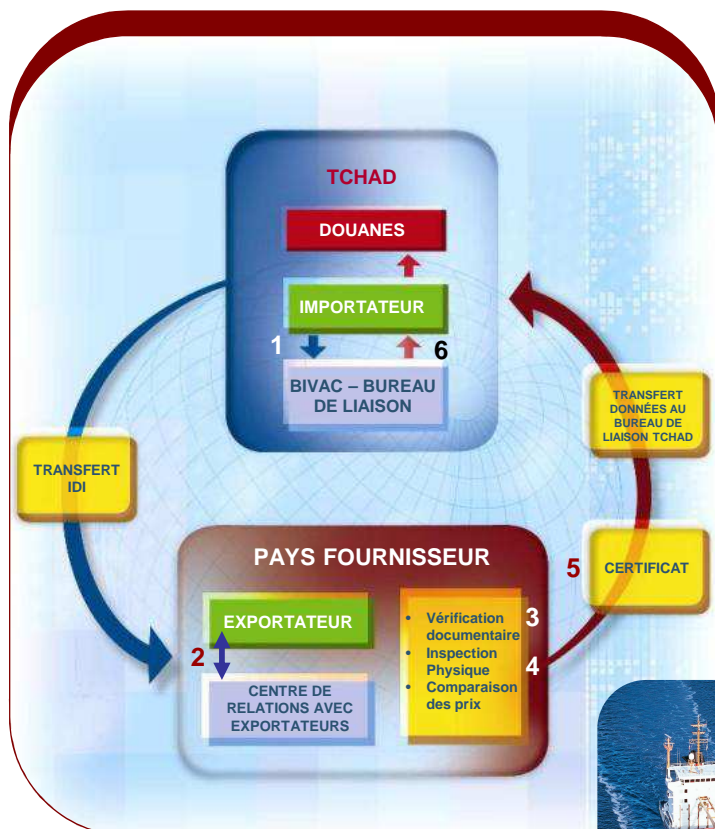
BUREAU
VERITAS

Move Forward with Confidence

PROCEDURE



DIAGRAMME OPÉRATIONNEL



TCHAD

Obtention du titre d'importation

Tout importateur basé au Tchad qui souhaite passer une commande d'un montant FOB supérieur ou égal à 2 millions de FCFA à un fournisseur étranger doit déposer au Bureau de Liaison Bureau Veritas BIVAC à N'Djamena une Demande Préalable d'Importation (DPI) avec sa facture pro forma, puis se rendre à la Banque de Bureau Veritas BIVAC afin de s'acquitter des honoraires. La Banque remettra un Récépissé.

L'importateur doit ensuite retourner au Bureau de Liaison Bureau Veritas BIVAC, muni de 2 copies de la facture pro forma, de la DPI et de l'original du récépissé bancaire afin d'obtenir une IDI (Intention D'Importation).

PAYS FOURNISSEUR

Inspection des marchandises

Un inspecteur du CRE vérifie physiquement les marchandises à expédier pour s'assurer que leur description correspond aux renseignements figurant sur l'IDI et la facture pro forma.

Les inspecteurs sont des spécialistes qui effectuent leur contrôle en présence de l'exportateur qui devra leur fournir toute l'assistance nécessaire pour mener à bien l'inspection.

Si l'inspecteur découvre des anomalies, il est demandé à l'exportateur d'y remédier.

Une fois l'inspection effectuée, avec un résultat « satisfaisant », l'exportateur doit remettre les documents suivants : facture finale, liste de colisage, document de transport (d'autres documents peuvent être réclamés selon la nature des marchandises) afin que l'Attestation de Vérification soit émise.

L'inspection à destination n'est pas autorisée au Tchad.

Vérification documentaire et Comparaison des prix

Les experts du CRE vérifient que le rapport d'inspection correspond en qualité et quantité à la commande.

Ils effectuent la classification des marchandises inspectées et procèdent à la détermination de la valeur en douane conformément aux réglementations en vigueur au Tchad (OMC).

TCHAD

Attestation de Vérification

L'Attestation De Vérification (ADV) est une condition de recevabilité dans le processus de dédouanement des marchandises. Ce document comporte des informations utiles à l'Administration des Douanes, en particulier la valeur taxable et les droits et taxes.

Lorsque la quantité, la qualité, les spécifications et le prix sont jugés conformes ou ont été réajustés en cas d'anomalies, le CRE transmet l'Attestation De Vérification au Bureau de Liaison Bureau Veritas BIVAC à N'Djamena.

L'Attestation De Vérification, imprimée sur du papier sécurité est remise à l'importateur ; une copie est transmise à la Douane.

GLOSSAIRE

- DPI : Demande Préalable d'Importation
- IDI : Intention D'Importation
- ADV : Attestation De Vérification
- CRE : Centre de Relations avec les Exportateurs
- LO : Bureau de Liaison